

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 3964

présenté par

M. Taupiac, M. Jean-Louis Bricout, M. Colombani, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Castellani,  
M. Guy Bricout, M. de Courson, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot, Mme Froger,  
M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher,  
M. Panifous, M. Saint-Huile et M. Warsmann

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« k) Territorialiser les politiques agricoles afin de définir des stratégies de développement locales cohérentes avec les spécificités et les contraintes des territoires. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inscrire un objectif de territorialisation des politiques agricoles afin de garantir leur adaptation aux spécificités et aux contraintes des territoires.

Les territoires français, dans leur diversité, font face à des contraintes différentes en matière d'agriculture. Les enjeux d'adaptation au changement climatique, de structuration des filières, ou encore de diversification des cultures divergent selon les régions, voire les départements. Alors que les enjeux de l'agriculture sont avant tout locaux, les politiques publiques restent insuffisamment coconstruites avec les territoires.

Cet amendement alerte donc sur la nécessité d'une meilleure adaptation territoriale.